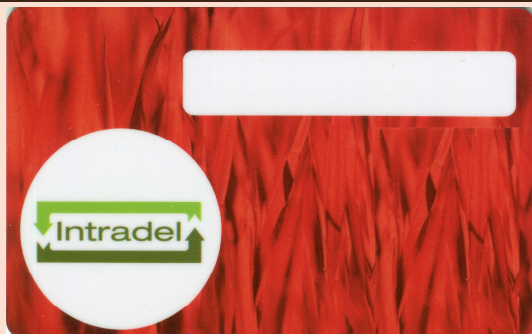


ACCES COMMERCANTS ET INDEPENDANTS



Dès le 2 janvier 2019 dans 38 recyparcs (voir encart à droite) de même qu'au Biocentre de Grâce-Hollogne et au Biocentre de Soumagne (uniquement pour les déchets verts).

Les déchets acceptés :

- Bois
- Déchets verts
- Encombrants combustibles / non combustibles et mixtes
- P.V.C.
- Plastiques durs (*Beyne-Heusay, Flémalle 2, Hannut, Huy, Liège Angleur, Liège Glain, Oupeye, Spa, Verviers 2 et Wanze*)
- Verre plat (*Herstal*)
- Frigolite
- Inertes
- D.E.E.E.
- Films et housses plastiques étirables et propres
- Huiles et graisses de fritures usagées (assimilables à celles d'un ménage)
- Piles
- Pneus (5 pièces/an)
- Verres blanc et coloré
- Métaux
- Papiers-cartons
- Pots de fleurs
- Textiles non souillés

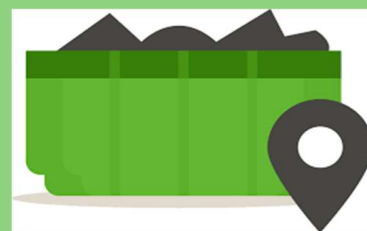
Les déchets non acceptés :

- Déchets dangereux / Déchets spéciaux des ménages (D.S.M.)
- Huiles moteur
- Asbeste-ciment
- Batteries et accumulateurs

Véhicules autorisés :

- Voitures
- Voitures + petites remorques (1 ou 2 essieux)
- Petites camionnettes ou fourgonnettes

Interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes



Dans les 38 recyparcs suivants :

Amay, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Clavier, Comblain, Esneux, Ferrières, Flémalle 2, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Herve, Huy, Jalhay, Juprelle, Liège Angleur, Liège Glain, Lontzen, Nandrin, Ouffet, Oupeye, Plombières, Seraing 1, Seraing 2, Seraing 3, Spa, Sprimont, Theux, Thimister, Trooz, Verviers 1, Verviers 2, Wanze, Waremme et Wasseiges

Accès autorisé au Biocentre de Grâce-Hollogne et au Biocentre de Soumagne pour les déchets verts uniquement

Accès aux recyparcs uniquement les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

! \ Dernière arrivée ¼ d'heure avant l'heure de fermeture

Souscription des packs/cartes

La souscription des packs se fait exclusivement via un formulaire sur le site internet www.intradel.be. Ce formulaire permet de sélectionner le type de pack et de rentrer les coordonnées complètes du client (n° d'entreprise indispensable !).

Le formulaire se clôture via une invitation à payer mentionnant le montant et le pack choisi. Après réception du paiement, une carte d'accès est envoyée par courrier.

Matières payantes Tarif €/m³ H.T.V.A.

- Bois	12€/m ³ H.T.V.A.
- Déchets verts	12€/m ³ H.T.V.A.
- Encombrants combustibles/non combustibles et mixtes	36€/m ³ H.T.V.A.
- P.V.C.	36€/m ³ H.T.V.A.
- Plastiques durs	36€/m ³ H.T.V.A.
- Verre plat	36€/m ³ H.T.V.A.
- Frigolite	3€/m ³ H.T.V.A.
- Inertes	36€/m ³ H.T.V.A.

Le système de tarification se présente sous la forme de pack. Le Starter pack doit être acheté chaque année.

Starter Pack (annuel) => 100€ H.T.V.A. (dont 10€ de frais de gestion annuelle)

Recharge 1 - 90€ H.T.V.A. - Si la date d'échéance de votre starter Pack n'est pas dépassée

Recharge 2 - 180€ H.T.V.A. - Si la date d'échéance de votre starter Pack n'est pas dépassée

Matières payantes		M ³ recharge 1	M ³ recharge 2
Bois		7,5	15
Déchets verts	OU	7,5	15
Encombrants combustibles	OU	2,5	5
Encombrants non combustibles	OU	2,5	5
Encombrants mixtes	OU	2,5	5
P.V.C.	OU	2,5	5
Plastiques durs	OU	2,5	5
Verre plat	OU	2,5	5
Frigolite	OU	30	60
Inertes	OU	2,5	5

ou toute combinaison possible

Si le quota n'est pas épuisé au moment de la recharge, le quota restant est reporté et cumulé au quota acheté.



Toutes les matières apportées doivent être encodées par le préposé et interviennent dans le calcul de la limite du m³/jour.

Plus d'infos ? : 04/240.74.74



Trier ses déchets avant :

Les déchets doivent être triés par fraction avant d'arriver au recyparc

Se présenter au préposé :

Présentez votre carte prépayée au préposé du recyparc, celui-ci vous guidera et contrôlera vos déchets

Respecter les consignes du préposé :

Respectez les indications de tri des conteneurs

Quantités limitées à 1m³/jour/commerçant et indépendant toutes fractions confondues

Sauf au Biocentre de Grâce-Hollogne et au Biocentre de Soumagne (sans limite pour les déchets verts)